

224-Bâtiments-Concept de sécurité et de protection de la santé

roth échafaudages
au service de la beauté

Objet		N° Projet	
		Client	
Dir. des travaux	Tel.	Conducteur de travaux	Nom : Tél.
Durée	☐ en cours ☐ de jusqu'à	Date de création	19.12.2025

Ce document répond aux exigences de l'article 4 de l'OTConst et règle notamment l'organisation des urgences.

Il se base sur l'identification des dangers [310-Concept de sécurité \(CSE\) Travaux généraux d'échafaudage](#).

Les dangers **spécifiques au projet, à la situation géographique ou au client** doivent être identifiés au moyen d'un **concept de sécurité spécifique au projet (CSE)** distinct. Si nécessaire, un **spécialiste ASA interne** est consulté.

L'identification des dangers spécifique à l'ouvrage est réalisée par le chef de chantier au moyen d'une **check-list** et comprend le **concept de protection**, les **moyens de protection** ainsi que les **dangers particuliers et conditions-cadres**.

Preuve du concept de sécurité

Organisation de la sécurité Est décrite dans le document : 310-Organisation de la sécurité Roth Echafaudages SA.pdf .	Percos de la SU:Tel: Conducteur de travaux / chef de projet.: Tel: Les tâches et la formation sont réglées dans le concept de sécurité de l'entreprise.
Formation	La formation des collaborateurs est garantie et peut être prouvée. L'instruction spécifique à l'objet est attestée en annexe.
Règles de sécurité	Les règles de sécurité habituelles dans la branche sont appliquées et instruites. Les détails sont réglés dans le concept de sécurité de l'entreprise. Les règles vitales de Roth Echafaudages SA, les directives de la SUVA ainsi que "Stop en cas de danger" sont notamment applicables. Documents associés : 44078_F-Echafaudages de façade-Sécurité lors du montage et du démontage 44077_F-Echafaudages de façade - La planification, gage de sécurité
Évaluation des risques spécifiques à un objet	Des mesures supplémentaires se trouvent en annexe
Organisation d'urgence	Emplacement du chantier : (Adresse / Coordonnées) Urgence : 144 Police : 117 Pompiers 118 REGA 1414 Hôpital le plus proche : Emplacement du matériel de premiers secours Dans le véhicule Point de rassemblement : Selon les indications du mandant *
Comportement en cas d'urgence	Assurer sa propre sécurité, évaluer la situation, alerter les secours (144), prodiguer les premiers secours, guider les services d'intervention et informer les supérieurs.
Participation	Les collaborateurs sont tenus de respecter toutes les règles pertinentes (SUVA & internes) et de signaler les défauts, ils ont également un droit de proposition en matière de sécurité sur les chantiers.
Moyens auxiliaires	240-Liste de Contrôle-Identification de Dangers 240-Concept de montage

* Le lieu de collecte doit être défini par le client en fonction de l'objet.

224-Bâtiments-Concept de sécurité et de protection de la santé

roth échafaudages
au service de la beauté

Liste des collaborateurs et justificatif d'instruction spécifique à l'objet Date: 19.12.2025

Collaborateurs	EP/ac	Monte-charge	Chariot élévateur	Grue	Élingage de charges	Instruction spécifique «SiGeKo»	Visa collaborateur
Chef d'objet / chef de projet							
	☐	☐	☐	☐	☐		
Chef de groupe/ chef monteur							
	☐	☐	☐	☐	☐		
	☐	☐	☐	☐	☐		
Collaborateurs							
	☐	☐	☐	☐	☐		
	☐	☐	☐	☐	☐		
	☐	☐	☐	☐	☐		
	☐	☐	☐	☐	☐		
Sous-traitants/collaborateurs temporaires	☐	☐	☐	☐	☐		
	☐	☐	☐	☐	☐		
	☐	☐	☐	☐	☐		
	☐	☐	☐	☐	☐		
	☐	☐	☐	☐	☐		

Mesures spécifiques à l'objet, si nécessaire

N°	Mesure à prendre	fait		Remarques
		Date	Visa	
1	Montage conforme à l'NdM et instruction par le chef de chantier / contremaître ou selon le plan.	19.12.2025	ASA	
3	Voies de circulation sûres à utiliser et à créer (main courante dès 50 cm, hauteur de marche max. 30 cm).	19.12.2025	ASA	
4	Zone dangereuse à signaler : distance min. 3 m , pas de travail superposé, transmission du matériel de main à main, un monteur par niveau (jet de matériel interdit).	19.12.2025	ASA	
5	Échafaudages modulaires uniquement avec double longe ; dispositif de sauvetage à disposition pour échafaudages de surface / spatiaux.	19.12.2025	ASA	
6	Ancrages et étaieement extérieur conformes aux prescriptions ; toute manipulation par des tiers doit être signalée immédiatement.	19.12.2025	ASA	
11	Vêtements de travail adaptés aux conditions météorologiques (juin/juillet : protection de la nuque).	19.12.2025	ASA	

224-Bâtiments-Concept de sécurité et de protection de la santé

roth échafaudages
au service de la beauté

Détermination des risques du montage d'échafaudages sur le chantier

Existe-t-il des dangers supplémentaires ?	Oui	Non	NA	Constatations, remarques, mesures
Existe-t-il des risques supplémentaires lors du montage, de la transformation et du démontage des échafaudages ? (Contrôle de la zone de travail, personne ne doit travailler sur les couloirs pendant le montage, le démontage ou la transformation en dessous)	☒	☐	☐	☒ Montage/transformation/démontage selon « Notice de montage, de démontage et d'utilisation » ☐ Instructions de montage / formation sur place ☐ Bloquer la zone de travail / l'échafaudage (panneau) ☒ Ordre clair, plans disponibles, collaborateurs informés
Existe-t-il des risques supplémentaires de chute vers l'intérieur et vers l'extérieur ?	☐	☒	☐	☐ Spéciaux EPlac/ longes spéciales ☐ Protection antichute (points d'ancrage) / ligne de vie ☐ Exécution particulière de l'échafaudage ☐
Existe-t-il des risques supplémentaires dus à une mauvaise qualité et stabilité des surfaces d'appui et de roulement ?	☒	☐	☐	☐ Accès au chantier sécurisés (par le client) ☒ Créer des voies de circulation/accès aux échafaudages sécurisés ☒ Ne pas stocker de matériel d'échafaud. sur les courses ☐ Exiger des adaptations sur le chantier ☐
Y a-t-il un risque supplémentaire de chute d'objets ?	☒	☐	☐	☐ Barrage / Clôture / Signalisation ☐ Les charges sont élinguées par un personnel formé ☐
Une EPI / EPlac supplémentaire est-il nécessaire ? Une instruction supplémentaire est-elle nécessaire pour cela ? Les normes sont les suivantes : Chaussures de sécurité S3, casque, gants, EPlac, lunettes de protection*, protections auditives* (*si nécessaire)	☒	☐	☐	☒ Appareil de sauvetage (échafaudages de surf. /d'esp.) ☒ Longes spéciales (EPlac) ☒ Double poulie (module) ☐ Dispositif antichute (HSG) ☐ Points d'ancrage mobiles ☐ Ligne de vie ☐ Protection respiratoire / Aspirateur (amiante) ☐ Gilets de sauvetage ☐
Y a-t-il un risque supplémentaire lié à l'amiante ? Pour les bâtiments construits avant 1990 !	☐	☒	☐	☐ Demander une expertise des substances dangereuses au donneur d'ordre, sinon commander sa propre expertise ☐ CL SUVA. 33031 / LWR SUVA Amiante 84063 ☐
Des outils de travail supplémentaires / spéciaux sont-ils nécessaires ?	☐	☒	☐	☐ Uniquement les équipements de travail contrôlés CE ☐ Instruction selon le mode d'emploi ☐
Existe-t-il un danger dû à un montage non conforme, à des éléments d'échafaudage endommagés, à des éléments d'échafaudage démontés prématurément (modifications apportées par le client) ?	☒	☐	☐	☒ CL : 250-Contrôle des Échafaudages et des Sites ☒ Ancrage / support extérieur (selon les directives) ☐ Base de support / base de rangement en ordre ? ☐
Existe-t-il des risques supplémentaires liés à la présence d'installations, d'engins de chantier, de canalisations, etc. dans la zone de travail ?	☐	☒	☐	☐ Lignes électriques aériennes ☐ Trafic routier / ferroviaire ☐ Travaux de constr. sur, dans ou au-dessus de l'eau ☐
Le sol ou les ouvertures du toit doivent-ils être sécurisés ?	☐	☒	☐	☐ Installation de barrières (pas de ruban adhésif) ☐ Installation de couvertures non coulissantes
Existe-t-il des risques supplémentaires liés aux produits chimiques, aux rayonnements ionisants, etc.	☒	☐	☐	☐ Équipement de protection spécial (avec instruction) ☐ Tempête / Foudre / Inondation ☒ Vêtements de travail adaptés aux conditions météorologiques (UV)

224-Bâtiments-Concept de sécurité et de protection de la santé

roth échafaudages
au service de la beauté

PREPA Montage d'échafaudages

Mesures / Points de vérification	Remarques / Notes		Effectué
Installation du chantier / Situation (cours d'eau, lignes à haute tension, obstacles, autres corps de métier, etc.)	Oui ☐ Non ☐		☐
Accès chantier / conditions pour camionnettes et camions	Oui ☐ Non ☐		☐
Utilisation du domaine public	Oui ☐ Non ☐		☐
Mise en place de la signalisation	Oui ☐ Non ☐		☐
Plans de construction (actuels) disponibles	Oui ☐ Non ☐		☐
Plans d'exécution / détails préparés	Oui ☐ Non ☐		☐
Présence possible de matériaux contenant de l'amiante?	Oui ☐ Non ☐		☐
Travaux préparatoires nécessaires côté client?	Oui ☐ Non ☐		☐
Achat de prestations externes (grue, monte-charge, transport, consommables)	Oui ☐ Non ☐		☐
Calculs statiques nécessaires?	Oui ☐ Non ☐		☐
Prise en compte de la dispo. et du stock de matériel	Oui ☐ Non ☐		☐
Liste de matériel établie	Oui ☐ Non ☐		☐
Épaisseur de mur pour ancrage vérifiée	Oui ☐ Non ☐		☐
Maintenance / contrôles de l'échafaudage organisés / coordonnés	Oui ☐ Non ☐		☐
Début du montage fixé	Oui ☐ Non ☐		☐
Date de fin fixée	Oui ☐ Non ☐		☐
Exigences particulières pour l'échafaudage (franchissements, etc.)	Oui ☐ Non ☐		☐
Horaires de travail spéciaux (info aux voisins)	Oui ☐ Non ☐		☐
Points à clarifier	Oui/ Non	Points à clarifier	Oui/ Non
Possibilités de stationnement sur le chantier	Oui ☐ Non ☐	Déclaration à la police des constructions nécessaire	Oui ☐ Non ☐
Alimentation électrique pour monte-charge	Oui ☐ Non ☐	Hauteur d'implantation et distance échafaudage définies / marquées	Oui ☐ Non ☐
Toilettes sur le chantier / eau courante disponible	Oui ☐ Non ☐	Intervention de sous-traitants STT prévue	Oui ☐ Non ☐
Transports en camion (interne / externe)	Oui ☐ Non ☐	Autorisations nécessaires (fermeture de route, travail de nuit, permis, etc.)	Oui ☐ Non ☐
Travail le samedi possible	Oui ☐ Non ☐	Grue disponible et tarif convenu	Oui ☐ Non ☐
Dépôt de matériel sur le chantier possible	Oui ☐ Non ☐	Adresse précise / plan d'accès disponible	Oui ☐ Non ☐
	Oui ☐ Non ☐		Oui ☐ Non ☐